



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



DOSSIER DE PRESSE DE RENTRÉE
2022



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

Chiffres clés de l'Académie

p. 3

© 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

- 1.1 Le dispositif «Dire, lire, écrire» p. 07
- 1.2 Les langues vivantes p. 09
- 1.3 Une stratégie numérique éducative au service de la réussite des élèves p. 13
- 1.4 Les mathématiques p. 15
- 1.5 La voie professionnelle p. 17

© 2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- 2.1 L'école inclusive p. 21
- 2.2 L'orientation p. 25
- 2.3 Vacances apprennates p. 27
- 2.4 le peri-scolaire p. 28
- 2.5 Éducation artistique et culturelle p. 29

© 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- 3.1 Veiller à la santé des élèves p. 32
- 3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école p. 35
- 3.3 Encourager l'activité physique p. 36
- 3.4 Les constructions scolaires du second degré p. 38



© 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère p. 42
- 4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels p. 44

© 5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- 5.1 S'engager dans la transmissions des valeurs de la république p. 48
- 5.2 S'engager dans la prévention de la violence p. 50
- 5.3 Education au developpement durable p. 52
- 5.4 SNU et Service civique p. 54



CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

LES ÉLÈVES

112 065

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

61 079 élèves
du premier degré

50 986 élèves
du second degré

dont **30 351** collégiens
et **20 635** lycéens

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

221

écoles et établissements du second
degré publics, soit :

188 écoles

22 collèges

11 lycées

LES ENSEIGNANTS ⁽⁴⁾

7151

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾



LES DIPLÔMES ⁽³⁾

69,6 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

72,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN*

4369

euros par élève
du premier degré

7050

euros par élève
du second degré

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

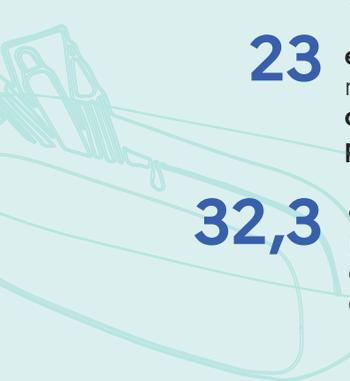
Premier degré

21,7 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves

Second degré

27,1 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège

23 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée



32,3 élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée

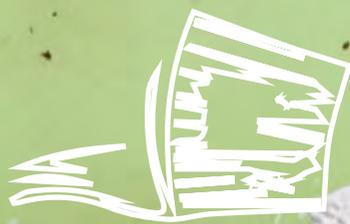
* Ces chiffres ne comptent que les dépenses éducation nationale. Il faut y ajouter les dépenses des collectivités, entreprises, parents ou autres ministères et englobent les constructions scolaires, la maintenance et l'entretien des locaux, la restauration, les transports scolaires, les ATSEM, les animateurs peri-scolaires, les fournitures scolaires.

(1) Public, prévisions rentrée 2022.

(2) Public, rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires

(4) Prévisions d'effectifs RS 2022.



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





1.1 Le dispositif « dire, lire, écrire »

DIRE-LIRE-ECRIRE est un plan d'action qui concerne l'élève de la maternelle au lycée. Il est impulsé au niveau académique et se décline en plusieurs dispositifs pour lutter contre la difficulté scolaire, tout particulièrement celle qui concerne à la fois l'apprentissage de la langue et sa maîtrise, et promouvoir l'excellence et l'éloquence.

© UNE ACTION FORTE POUR LUTTER CONTRE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE

Pour la majorité des élèves, le français est une langue seconde, voire une langue de scolarisation.

Ainsi cette difficulté du langage dans toutes ses dimensions, aussi bien à l'oral, qu'à l'écrit concerne l'ensemble du parcours des élèves, 1er et 2d degré.

© LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Les évaluations nationales CP, CE1, 6ème et 2nde révèlent une grande fragilité en lecture et en compréhension. Les résultats de l'académie sont bien en-dessous des résultats nationaux. Les rapports de l'Inspection Générale soulignent qu'à la rentrée 2021, moins de 24 % des élèves de CE1 de Mayotte sont en mesure de lire 30 mots par minutes, alors que près des trois quarts des élèves le peuvent au niveau national et plus de 58 % des élèves de REP+ de l'ensemble de la France. En ce qui concerne les élèves de sixième, seuls 12,6 % d'entre eux ont un niveau satisfaisant au test sur la compréhension de l'écrit, niveau atteint par plus de 60 % des élèves sur l'ensemble de la France.

Face à cette difficulté scolaire, l'académie a décidé la mise en place de ce plan d'action. DIRE-LIRE-ECRIRE, est une action spiralaire qui s'appuie sur les dispositifs existants et les renforce. Il permet leur

programmation et leur structuration. Il rend lisible la formalisation d'outils en réflexion collégiale, en inter degré, leur mutualisation et leur communication sur un site académique. Le plan DIRE-LIRE-ECRIRE structure la multitude d'actions diverses et variées dans de nombreuses écoles et établissements de l'académie. DIRE-LIRE-ECRIRE, c'est aussi l'accompagnement des enseignants par des dispositifs de formations, avec une cohérence de parcours d'apprentissage. Dans le 1er degré, par exemple, le Plan français (formation des maîtres en constellation sur des thèmes choisis par eux selon leurs besoins et en observations croisées de pratiques de classes), s'inscrit également dans ce plan académique.

© L'ENSEIGNEMENT DE L'ORAL

Le dispositif DIRE-LIRE-ECRIRE, se focalise tout particulièrement sur l'enseignement de l'oral.

L'apprentissage de l'oral en est le pilier fondamental, le socle sur lequel se construisent acquisition du lexique et structuration de la langue. Un élève qui ne verbalise pas est un élève qui ne peut pas construire sa pensée et ne peut pas apprendre. Ce travail sur l'oral doit être mené tout au long de la scolarité. Cet enseignement est particulièrement renforcé à la maternelle. Le plan d'action DIRE-LIRE-ECRIRE permet de mieux structurer cet apprentissage, avec la création d'outils pour la mise en œuvre en classe mais aussi pour une meilleure programmation.

◎ PLURILINGUISME

Cet enseignement de l'oral dès 3 ans, est mené avec le plurilinguisme et le travail sur la compréhension à partir de textes lus, albums de littérature de jeunesse (nombreux projets de financement pour l'achat de livres de littérature de jeunesse). Cet enseignement doit pouvoir se poursuivre tout au long de la scolarité de l'élève.

◎ UN MANUEL COMMUN

Construire le parcours d'un lecteur autonome, demande de se focaliser également dans ses actions sur le renforcement de l'apprentissage de la lecture au CP. 100 % d'élèves lecteurs en CP, c'est aussi l'objectif ambitieux que porte le plan DIRE-LIRE-ECRIRE. Un effort particulier a été porté sur le CP avec l'achat par le rectorat, d'une nouvelle méthode de lecture, préconisée par la recherche et l'Inspection générale, pour l'ensemble des élèves de CP de l'académie.

Une expérimentation déployée sur trois années, avec une méthode unique pour tous, intitulée « Neo, je décède et Neo, je lis ». Cette méthode est accompagnée par un livre du maître très guidant et un plan de formation très précis, qui permet d'agir sur les pratiques pédagogiques des enseignants au plus près des élèves.

◎ PETITS LECTEURS / PETITS SCRIPTEURS (PL/PS)

DIRE-LIRE-ECRIRE, c'est aussi en collège, les dispositifs Petits lecteurs / petits scripteurs (PL/PS) dès l'entrée en 6ème. Pour le déploiement au mieux de ce dispositif, des référents PL/PS, ont été nommés sur l'ensemble des collèges, leur mission est l'accompagnement des enseignants de leur équipe, sur ce dispositif.

Par ailleurs, les dispositifs de décroisement (groupes de besoins, apprentissages par pôle...) mis en place dans les écoles ou les établissements, le plurilinguisme, dès la maternelle, les

actions éducatives de la maternelle au lycée, qui englobent l'ensemble des projets en lecture, sont autant d'actions qui s'inscrivent dans le plan DIRE-LIRE-ECRIRE. Le quart d'heure lecture obligatoire, et les bibliothèques, aussi modestes soient-elles, dans chaque classe, les cahiers de lecteurs et de production d'écrit, sont autant d'actions qui enrichissent ce plan.

◎ EXCELLENCE ET ÉLOQUENCE

Toutefois, les difficultés du territoire ne doivent pas nous faire oublier les bons élèves. Le plan DIRE-LIRE-ECRIRE favorise également différents dispositifs qui peuvent être aménagés en fonction des établissements, pour permettre à certains qui obtiennent les meilleurs résultats d'intégrer des classes préparatoires prestigieuses, des modules de préparation aux études scientifiques, ainsi que le concours d'éloquence et la préparation du grand oral en lycée, général et professionnel.

Ainsi le plan DIRE, LIRE, ÉCRIRE c'est aussi la mise en place et l'accompagnement des concours. il importe de nourrir et d'accompagner les élèves afin de développer leur potentiel, qu'ils soient le mieux armés possible lors de leur entrée dans le Supérieur.



1.2 les langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes étrangères est une des priorités de l'Académie. Y sont enseignés l'allemand, l'anglais, l'arabe et l'espagnol. L'appétence pour les langues vivantes se vérifie avec bonheur dans l'ensemble des établissements de l'Académie, du premier degré, du second degré et de l'enseignement supérieur, qui déploient tous avec enthousiasme des projets qui permettent de valoriser le plurilinguisme et l'ouverture culturelle sur d'autres sociétés

🕒 LE PLAN LANGUES VIVANTES

Le Plan Langues Vivantes se déploie pleinement à Mayotte et plusieurs parcours linguistiques renforcés, à peine ouverts, donnent le ton et démontrent combien cela satisfait à la fois les élèves, leurs familles, les professeurs, et contribuent à essaimer des parcours d'excellence dans tous les établissements qui y adhèrent. Pour ne retenir que deux exemples, une Section Internationale (SI) mixité vient d'ouvrir en cette rentrée au Collège Frédéric D'Achery de Koungou ; un Baccalauréat Français International (BFI) a accueilli ses premiers lycéens au Lycée des Lumières.

D'autres mesures sont à l'œuvre et fonctionnent d'ores et déjà dans quelques écoles de l'Académie :

- l'assistant vocal numérique « Captain Kelly » que le ministère a mis à disposition des professeurs de trois écoles au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire ;
- le renforcement du Plan mercredi, offre périscolaire, par lequel le ministère met à disposition une mallette pédagogique contenant plusieurs fiches-ressources ;
- l'intensification de la démarche de certification des enseignants dans les 1er et 2d degrés (habilitations et DNL (discipline non linguistique)).

Cette dernière concerne l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique au sein des sections européennes et de langues orientales (SELO) des collèges et lycées, comme au Lycée de Bamana avec la langue arabe, et de tout dispositif spécifique (classes Emile à l'école par exemple) où l'enseignement d'une discipline non linguistique se fait en langue étrangère.

Ces trois exemples illustrent la manière dont l'Académie de Mayotte s'efforce de favoriser une précocité de l'exposition aux langues étrangères, dès la maternelle, et jusqu'au cycle terminal, ouvrant ainsi à la fois des parcours linguistiques enrichis et d'excellence pour tous les élèves. Bien évidemment, l'accompagnement et la formation du corps professoral par les corps d'inspection sont au cœur de la nouvelle EAFC.

🕒 L'ANCRAGE DES LANGUES VIVANTES DANS LE PAYSAGE ÉDUCATIF DE L'ACADÉMIE

Des initiatives plus ponctuelles, mais qui marquent l'ancrage des langues vivantes dans le paysage éducatif de l'archipel, sont à signaler : **la Semaine des langues**, qui chaque année emporte davantage l'adhésion des équipes pour la plus grande joie des élèves. Cette année 2022 aura été l'occasion, pour tous les élèves des écoles, collèges et lycées, ainsi que pour leurs familles et un public plus large, de faire « **Vivre l'Europe, s'ouvrir au monde** » (thématique de l'année 2022). Organisée chaque année, en avril ou en mai, cette semaine s'attache à sensibiliser le grand public à la diversité linguistique proposée par les enseignants et à celle qui existe sur le territoire, en y incluant bien évidemment toute la richesse linguistique de Mayotte, et à l'atout que représentent les langues vivantes pour une jeunesse de plus en plus connectée et mobile.

Elle s'inscrit également dans la volonté de susciter l'envie de les apprendre et de les utiliser, notamment au regard des nécessités professionnelles. Plusieurs écoles, collèges et lycées de l'Académie se sont mobilisés en mettant en œuvre diverses activités en lien avec la thématique.

À noter le travail constamment collaboratif mené en interdegré, impliquant écoles et collèges, comme ce fut le cas à Combani et à Tsingoni, sans jamais oublier les lycées qui ont su faire rayonner toutes les langues, et en particulier l'arabe à Sada, à travers la réalisation de vidéos et d'expositions au sein du CDI.

🕒 LE NOUVEAU DISPOSITIF « ACCUEIL LANGUES »

Une seconde initiative, en plein essor, est le tout nouveau dispositif « Accueil Langues », un dispositif pour développer les activités en langues vivantes durant le temps périscolaire. À cette fin, le ministère lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à l'attention des collectivités territoriales et des fédérations d'éducation populaire. L'objectif du dispositif « Accueil Langues » est d'encourager et d'accompagner les collectivités territoriales, en leur apportant un appui en termes de sélection des intervenants, de garantie de leur niveau de compétence et de ressources pédagogiques. Deux écoles de la commune de Kani-Keli se sont saisies de cette opportunité cette année afin de faire bénéficier aux élèves de toute la diversité linguistique et culturelle existante.

Les langues vivantes sont donc bel et bien au cœur de la politique éducative de notre belle Académie. Elle va se poursuivre, à n'en pas douter, et l'année 2023 s'annonce déjà foisonnante de dispositifs et de projets qui enrichiront tous les élèves et les porteront vers d'autres horizons.



Projet de mobilité linguistique virtuelle, appelé eTwinning, réalisé au Lycée des Lumières avec des élèves de Suède et Pologne

Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

OBJECTIFS

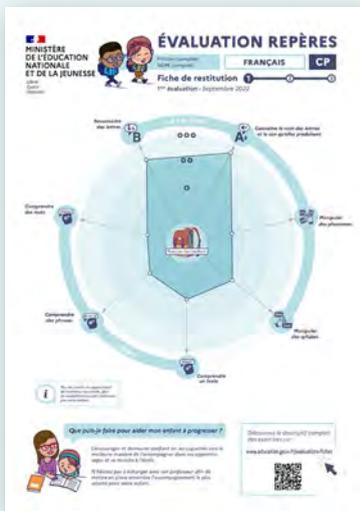
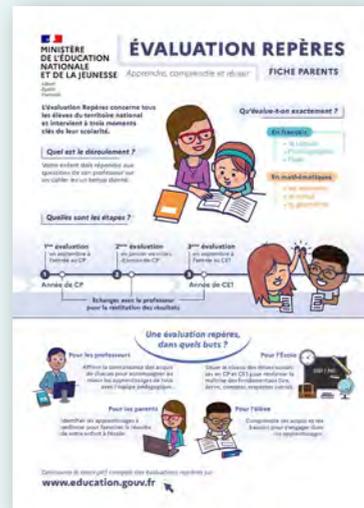
1 Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

2 Répondre aux questionnements des parents

UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

1 Une fiche de présentation des évaluations

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

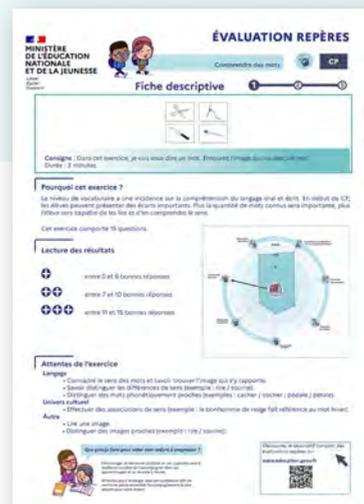


2 Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- Des niveaux **+**, **++**, **+++** pour symboliser la montée en compétences
- Une **modélisation en radar** pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- Des **informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur www.education.gouv.fr/evaluations-fiches



* Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.





1.3 Une stratégie numérique éducative au service de la réussite de tous les élèves

C'est à travers le Projet Académique et de la feuille de route de son volet numérique que la Délégation de Région Académique au Numérique Éducatif a organisé sa stratégie autour de 4 axes : Conseiller et accompagner, expérimenter, innover et former. Nos actions ont pour but de promouvoir l'excellence, réduire la fracture numérique, répondre aux besoins particuliers de chacun des élèves pour faire en sorte qu'ils puissent faire face aux grands enjeux sociétaux et économiques de demain dans une société où la transformation digitale est en cours

© LA CERTIFICATION PIX : LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES À L'HONNEUR

Dans le cadre du développement des compétences numériques des élèves, la certification PIX est un moment important dans la scolarité des élèves.

Afin de mener à bien ce processus de certification, la DRANE a accompagné les établissements, fait des propositions en matière d'organisation et a mis en place un plan de formation dédiée.

Force est de constater que l'excellence est de mise sachant qu'au niveau de notre Académie, le taux de certification a atteint les 50 %, score tout à fait remarquable au vu du contexte territorial où la fracture numérique est si souvent évoquée.

Pour cette première session de certification, une cérémonie a été organisée le 28-06-2022 au lycée de Dembeni. À cette occasion, M. le Recteur a remis les prix PIX pour les élèves ayant obtenu les meilleurs scores dans la catégorie collèges et lycées

© UN PLAN D'ÉQUIPEMENT AMBITIEUX À LA HAUTEUR DES BESOINS DES ÉTABLISSEMENTS DU TERRITOIRE

L'académie de Mayotte s'est dotée ces dernières années d'un nombre significatif de terminaux afin de rejoindre les indicateurs moyens nationaux mais a

dû faire face à un certain nombre de facteurs qui ont impacté les dotations établissements :

- L'augmentation significative des effectifs
- Le décalage persistant par rapport aux moyennes nationales en matière de dotation élèves
- La vétusté croissante des matériels
- Des conditions climatiques qui affectent le matériel et impactent sa durée de vie

Afin d'y remédier, le plan d'équipement 2022-2027 prévoit des investissements importants à la hauteur des besoins des établissements. Ainsi, sur 5 ans c'est plus de 8.000.000 d'euros qui seront investis. L'objectif est d'organiser raisonnablement les investissements en tenant compte de la pertinence des demandes, du projet pédagogique et du remplacement progressif du matériel en fonction de sa vétusté.

Ainsi le plan d'investissement comporte deux volets :

- Une politique d'achat structurée pour atteindre un objectif cible de 1 équipement pour 4,5 élèves
- Le remplacement par an de 15% du matériel de plus de 5 ans.

Pour la rentrée 2022, plus de 3000 équipements, unités centrales, ordinateurs portables, tablettes ou encore Écrans Numériques Interactifs seront ventilés dans les collèges et les lycées de l'Académie.

◎ OBJECTIF FIBRE OPTIQUE: 100 % DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ SERONT RACCORDÉS À LA FIBRE EN 2023

Le raccordement à la fibre optique des collèges et des lycées a commencé cet été. Pour la rentrée de septembre, c'est près de la moitié des établissements du second degré qui ont été raccordés. D'ici novembre 2022, 25 établissements sur 33 seront raccordés à la fibre, soit 75,8 % des collèges et des lycées du territoire.

La dernière phase débutera en janvier 2023 avec le raccordement des 8 établissements restants.

◎ ACCOMPAGNER ET FORMER : POUR MIEUX INTÉGRER LE NUMÉRIQUE DANS LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Pour la rentrée 2021, la DRANE a organisé 36 formations pour les enseignants du 1er 2nd degré, avec un volume horaire de plus de 340 heures dispensées. Viennent s'ajouter les formations dispensées par les Interlocuteurs Académiques au Numérique (I.A.N), afin de faire connaître les ressources numériques éducatives, les contenus d'accompagnement et les projets développés au niveau national par la Direction du Numérique Éducatif.

Pour la rentrée 2022, et dans le cadre de la mise en place de l'E.A.F.C (École Académique de la Formation Continue) le plan de formation de la DRANE s'articule autour de 3 axes :

1. La sécurité des données et la cybersécurité
2. L'ENT, un espace collaboratif au service de la pédagogie
3. Les outils numériques et la démarche collaborative

QUATRE OBJECTIFS

1 Former les élèves aux compétences numériques essentielles pour en faire des citoyens autonomes et éclairés

2 Réduire les inégalités scolaires en variant les pratiques pédagogiques, en classe ou à la maison

3 Renforcer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en répondant aux besoins particuliers de chacun

4 Favoriser l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants tout au long de la scolarité

◎ QUATRE LEVIERS D'ACTION

✓ ACCOMPAGNER :

- les élèves vers les filières et les métiers du numérique ;
- les parents pour appréhender la parentalité numérique ;
- les professeurs pour intégrer le numérique dans les situations d'apprentissage.

✓ ÉQUIPER :

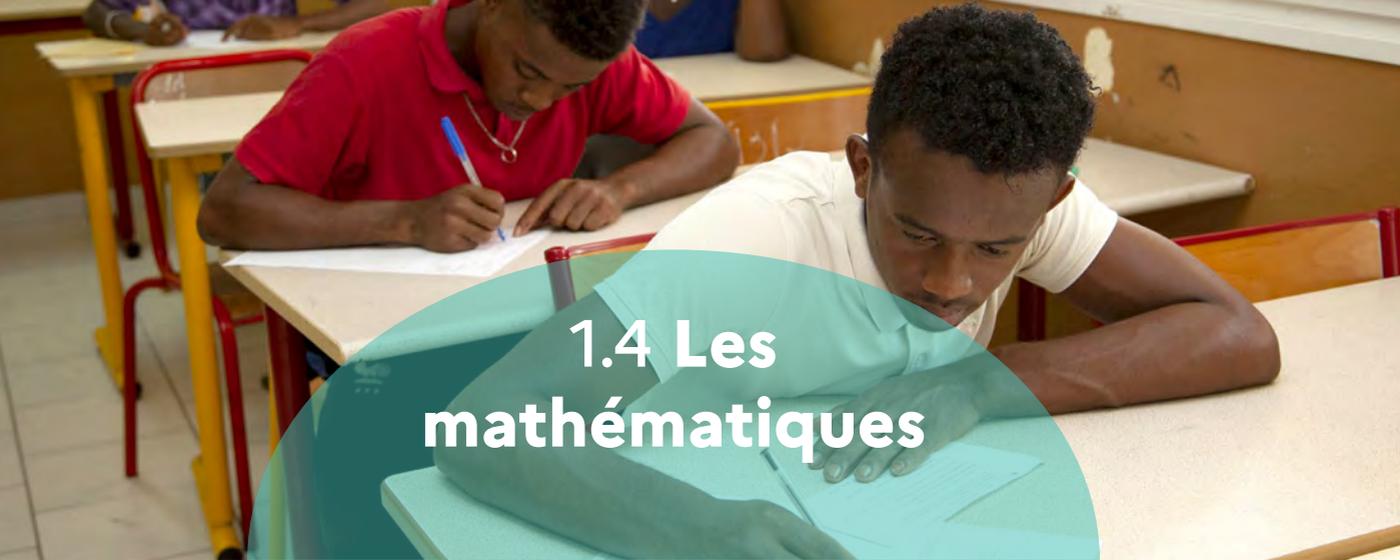
- mise en œuvre du socle matériel de base pour les écoles, collèges et lycées ;
- soutien financier aux professeurs via la prime informatique ;
- organisation d'un prêt de matériel informatique aux familles via un stock ministériel.

✓ OUTILLER :

- pour développer la cohérence et la simplicité d'usage des outils numériques au service des élèves et des professeurs ;
- pour favoriser la conception, le partage et l'accessibilité des ressources et parcours pédagogiques en ligne.

✓ ANIMER :

- le réseau des acteurs du numérique éducatif autour des grands objectifs de la stratégie, aux échelons locaux et nationaux, pour favoriser le partage et l'innovation.



1.4 Les mathématiques

© LES AXES DÉVELOPPÉS AU NIVEAU ACADÉMIQUE

Les axes développés pour l'enseignement des mathématiques à Mayotte s'inscrivent dans les priorités nationales : s'engager pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, mieux cibler la difficulté scolaire pour mieux agir, renforcer la formation des enseignants au plus près des besoins.

© LE PLAN MATHÉMATIQUES 1ER ET 2ND DEGRÉ

Depuis plusieurs années scolaires, le travail concerté entre le 1er degré et le 2nd degré a permis une mise en œuvre effective à l'échelle académique, du plan national pour le renforcement des mathématiques. Les actions menées se déclinent autour de trois composantes :

Les constellations

Dans le 1er degré, les constellations, visent à développer la formation continue des enseignants, à l'échelle locale, dans une logique de confiance, entre pairs. Réunis dans une constellation, les enseignants travaillent collectivement en alternant pratique de terrain, temps d'analyse, apports didactiques et échanges entre pairs. Des constellations inter-degré se développent impliquant des professeurs des écoles de cycle 3 et des enseignants de mathématiques de collège pour renforcer la continuité école-collège. En deux ans, c'est près de 1000 enseignants qui ont été formés dans 110 constellations.

Les laboratoires de mathématiques

S'inspirant du même principe que les constellations, les laboratoires de mathématiques sont en collège ou en

lycée des collectifs organisés d'échanges, des lieux d'étude et de production de ressources sur des thèmes choisis par les membres du laboratoire (modélisation, création d'objets, informatique, etc.), d'actualisation et de partage de connaissances, de partage de compétences théoriques ou pratiques

Les clubs de mathématiques

Ils proposent aux élèves une activité périscolaire facultative organisée au niveau de l'établissement complémentaire des enseignements donnés dans le cadre de la classe : club jeux mathématiques, clubs numériques, clubs « videomaths ».

© LE NOUVEL ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

En classe de Première, un enseignement de mathématiques dans le tronc commun est réintroduit pour l'année scolaire 2022-2023, à raison d'une heure et demie par semaine. Cet enseignement doit permettre aux non-spécialistes de consolider l'apprentissage et la maîtrise des notions fondamentales et leur assurer un socle de connaissance et de compétences mathématiques utiles pour la vie sociale et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données etc.).

A Mayotte, l'objectif fixé cette année est que tous les élèves qui ne suivent pas la spécialité Mathématiques puissent s'inscrire dans cet enseignement, afin de les doter de compétences mathématiques solides, nécessaires dans leur parcours de formation quel qu'il soit.

© LE CAPES DE MATHÉMATIQUES À AFFECTATION LOCALE À MAYOTTE

Mis en place depuis 2 ans, son objectif est de répondre aux besoins du territoire, d'avoir des enseignants mieux formés et plus qualifiés.

Pour le concours externe, le niveau de recrutement est la licence, pour le concours interne, il est fixé à bac+2. Les lauréats effectuent un stage de deux années à Mayotte pendant lesquelles ils préparent au CUFR le Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) mention 2nd degré. Au cours de ces deux années, l'alternance intégrative participe à l'apprentissage de l'exercice du métier, la première année en pratique accompagnée, la deuxième année en responsabilité de classes. Cette année, 18 stagiaires sont en Master1 et 20 stagiaires en Master 2.

© LA FORMATION DES CONTRACTUELS EN MATHÉMATIQUES

À Mayotte, près de la moitié des enseignants de mathématiques sont encore contractuels. Cette réalité prégnante depuis des années, fait de la formation des contractuels un enjeu prioritaire, auquel l'académie répond, en mettant en place un plan de formation et de développement professionnel se construisant sur plusieurs années.

Dès leur prise de fonction, durant toute leur première année, les néo contractuels suivent un parcours de formation obligatoire pour acquérir les bases pour l'enseignement (50 heures).

Les années suivantes, un dispositif de formation en partenariat avec le CUFR et l'IREMIS leur permet de préparer le CAPES de mathématiques à affectation locale à Mayotte (module de 100 heures).

© L'IREMIS

Outre la prise en charge du parcours de préparation au CAPES de mathématiques à affectation locale à Mayotte, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Mayotte (IREMIS) met en place des groupes de travail de type « groupe de recherche-action », recouvrant tous les niveaux de la maternelle au supérieur en passant par le primaire, le collège et le lycée, sur des thématiques variées comme les jeux mathématiques, l'informatique, les sciences et modélisation, la culture mahoraise.

L'IREMIS participe activement au développement de l'enseignement des mathématiques à Mayotte, au travers d'actions de promotion des mathématiques et des sciences : fête de la science, semaine des mathématiques.

Le Plan mathématiques dans l'académie - second degré

- **8 laboratoires** de mathématiques (4 lycées et 4 collèges).
- **12 clubs** de mathématiques (3 lycées et 9 collèges)
- **11 constellations inter-degré** (11 collèges)





1.5 La voie professionnelle

La voie professionnelle continue à avoir un fort pouvoir d'attraction sur le territoire et englobe les sections préprofessionnelles (SEGPA, 3ème prépa-métiers), les sections de CAP et de Baccalauréats professionnels (BCP) ainsi que les Sections de techniciens supérieurs (STS).

© LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA) ET LES CLASSES DE 3ÈME « PRÉPA-MÉTIER » :

Les SEGPA sont au nombre de 10 dans l'académie (9 implantées dans des collèges publics et 1 dans un collège privé sous contrat) et accueillent environ 850 élèves (832 élèves à la rentrée 2021). 4 champs professionnels en classes de 4ème et de 3ème sont proposés :

- Habitat (dans 6 établissements),
- HAS (Hygiène, Alimentation,
- Services, dans 9 établissements), ERE (Espace Rural et Environnement, dans 8 établissements) et
- VDL (Vente, Distribution, Logistique, dans 6 établissements).

Seul le champ professionnel Production industrielle n'est pas proposé aux élèves de l'académie.

L'orientation de ces élèves est fluide et ils intègrent la voie professionnelle dans l'académie par voie scolaire ou par apprentissage.

Les enseignants intervenants auprès de ce public gagnent en compétences grâce aux formations mises en place par les corps d'inspection ainsi que le déploiement du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelles aux pratiques de l'éducation inclusive) au niveau académique.

En complément de ces SEGPA, des classes de 3ème « prépa-métiers » sont proposées aux élèves qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle. A Mayotte, ces classes sont implantées dans les collèges et non dans les lycées.

© LES SECTIONS DE CAP ET DE BACCALURÉATS PROFESSIONNELS DANS LES LYCÉES DE L'ACADÉMIE (LP OU SEP) :

Tous les lycées de l'académie (publics et privé sous contrat) proposent des sections professionnelles (CAP ou BCP) à l'exception du LGT Bamana à la rentrée 2022.

Mise en œuvre à la rentrée 2019, la Transformation de la voie professionnelle (TVP) concerne maintenant l'ensemble des élèves et apprentis de toutes les classes de CAP et de Bac Pro de l'académie de Mayotte (soit environ 6800 apprenants). Les mesures de cette transformation poursuivent leur déploiement : famille de métiers 2nde Bac Pro, co-intervention, réalisation du chef d'œuvre, accompagnement renforcé, mise en place de programmes d'enseignement et des épreuves de certification.

Famille de métiers 2nde Bac Pro

Les corps d'inspection concernés ont piloté et accompagné la mise en place de nouvelles familles de métiers à Mayotte.

L'idée de ce dispositif est de proposer une 2nde professionnelle commune à plusieurs spécialités, ainsi l'élève ou apprenti pourra découvrir une famille de métiers, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir, à la fin de l'année de 2nde, son métier et sa spécialité. Les inspecteurs et/ou chargés de mission continueront d'accompagner les équipes

A la rentrée 2022, l'académie propose 11 des 15 familles de métiers.

Co-intervention

Depuis la rentrée 2021, elle concerne les 2 niveaux des classes de CAP ainsi que les 3 niveaux des classes de Bac Pro. Les corps d'inspection poursuivront cette année des visites conseil croisées (binôme d'inspecteurs) de séances de co-intervention dans différents établissements.

Réalisation du chef d'œuvre

Depuis L'ensemble des élèves de toutes les sections de CAP et de BCP réalisent un chef d'œuvre sur une période de 2 ans. Ce projet pluridisciplinaire est réalisé collectivement ou individuellement. Cette réalisation permettra de mettre en avant les talents des lycéens professionnels et valorisera leur cursus en développant des compétences professionnelles et transversales (créativité, sens de l'organisation, oralité...)

Accompagnement renforcé

Les enseignants concernés proposeront aux élèves de l'ensemble des classes de terminale Bac Pro, le module « Préparation à la poursuite d'études » et/ou « Préparation à l'insertion professionnelle » avec l'aide de différents personnels (DDFPT, IEN-IO, IEN-ET et IEN-EG).

Développement et certification des compétences numériques

Grâce au soutien des services de la DRANE, la généralisation du dispositif Pix concerne l'ensemble des élèves des classes de terminale Bac Pro et de terminale CAP depuis la rentrée 2021.

Le livret scolaire du lycée professionnel (LSL)

La dématérialisation de ce livret concernera cette année les élèves scolarisés en première et terminale Bac Pro. Les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) et les corps d'inspection accompagneront les établissements pour cette mise en place de l'évaluation par compétences.

Evolution de la carte des formations de l'académie de Mayotte

la carte des formations professionnelles académique élaborée collectivement (personnels de direction, inspecteurs, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), le chef du service académique de l'information et de l'orientation (CSAIO) ...) est ambitieuse, riche et vivante. Elle évolue ainsi chaque année et comporte des ouvertures de nouvelles sections, des fermetures d'autres et des ajustements de capacité d'accueil (augmentation ou diminution) en fonction des besoins du territoire.

Ainsi à la rentrée 2022, certaines sections ont été ouvertes à Mayotte comme, par exemple, le BCP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie, le BCP Métiers de la coiffure, le BTS Commerce International. De plus, certaines sections ont vu leurs capacités d'accueil augmenter (CAP Electricien par exemple).

Formation initiale et continue des professeurs de lycée professionnel (PLP)

une formation initiale est proposée aux nouveaux enseignants (contractuels, stagiaires, personnels en détachement) ainsi qu'une formation continue aux PLP par l'intermédiaire du plan de formation académique afin d'accompagner les professeurs dans la transformation de la voie professionnelle ou la rénovation de référentiels.

© LES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS)

L'académie propose un nombre non négligeable de STS puisque 18 BTS sont délivrés dans 10 lycées du territoire (sur les 12 établissements publics et privés), ce qui permet à environ 800 étudiants de suivre une formation de niveau Bac+2 à Mayotte.

En plus de ces STS, 4 Mentions complémentaires (MC) post-baccalauréat existent dans l'académie à la rentrée 2022.

Enfin, des classes passerelles BTS sont implantées dans différents lycées dans le domaine des services, de la production et du médico-social permettant à des bacheliers d'intégrer les STS à une rentrée ultérieure.



2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS





2.1 L'école inclusive

AU NIVEAU NATIONAL

- Plus de 430 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements scolaires à la rentrée 2022.
- Près de 300 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) créées à la rentrée 2022.
- Plus de 17 000 livrets de parcours inclusifs ouverts avant la rentrée 2022.

Conformément à la Loi de la confiance qui consacre son chapitre IV à l'École Inclusive, le rectorat de Mayotte fait évoluer chaque année ses dispositifs afin de scolariser au mieux les élèves à besoins éducatifs particuliers.

© L'ÉCOLE INCLUSIVE À MAYOTTE

En 2022, nos établissements scolaires accueillent près de 1400 élèves en situation de handicap. Ils étaient moins de 1000, il y a encore 4 ans.

860 jeunes fréquentent nos Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, réservées aux collégiens en très grande difficulté scolaire.

L'année scolaire 2022/2023 sera l'occasion de consolider l'existant, et de donner une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme, avec l'ouverture d'une 3ème Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme. Nous poursuivrons des collaborations et partenariats avec le secteur médico-social.

Nous mettrons aussi en place le « **Livret Parcours Inclusif (LPI)** » : nouvel outil collaboratif et numérique, ouvert aux familles et aux professionnels, qui propose des réponses pédagogiques aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'école inclusive à Mayotte est composée de **56 classes Ulis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)** répondant à différents troubles, cognitifs, auditifs, moteurs.

Ses dispositifs sont animés par 195 enseignants, 22 psychologues et 270 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

A ce dispositif s'ajoute un enseignant spécialisé dans le domaine de l'autisme et 14 enseignants mis à disposition des partenaires du domaine médicaux-social. Un enseignant est délégué à la protection judiciaire de la jeunesse, un autre est en charge de la classe relais, un enseignant est mis à disposition du CHM pour le suivi des classes hospitalières et 4 enseignants sont affectés au RSMA.

L'académie compte actuellement

- 9 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) de collège,
- 3 Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA),
- un dispositif d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital et à l'École (APADHE).

Elle propose aussi une mise à disposition de matériel pédagogique adapté.

On compte actuellement dans l'académie 301 élèves accompagnés par un AESH.

🕒 AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FAMILLES

La scolarisation d'un enfant en situation de handicap peut être une source de questions ou d'appréhension pour les familles. Leur accompagnement est donc essentiel pour assurer la scolarisation pleine et réussie de leur enfant. Toutes les familles bénéficient ainsi, dès la rentrée et autant que possible en amont de celle-ci, d'un **entretien d'accueil** avec l'enseignant de leur enfant et, le cas échéant, avec l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation et les besoins d'adaptations pour l'année scolaire à venir. Grâce au numéro vert unique (0 805 805 110), les **cellules d'écoute départementales**, tout comme la **cellule Aide handicap école**, apportent une réponse aux besoins d'information des familles.

🕒 GARANTIR UN SUIVI INDIVIDUALISÉ POUR LES ÉLÈVES

Afin de garantir à chaque élève à besoins particuliers le suivi individualisé de son parcours, un système d'information se met en place progressivement pour outiller tous les personnels qui accompagnent l'élève. Ce système recense toutes les informations utiles pour la bonne prise en charge de l'élève, ce qui permet **d'améliorer la qualité globale de l'accompagnement et d'éviter des ruptures** dans le parcours scolaire des élèves.

🕒 PILOTER LES DISPOSITIFS DANS UNE LOGIQUE QUALITATIVE AU SERVICE DES ÉLÈVES

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) :

3 PIAL existent actuellement à Mayotte. 2022/2023 sera l'occasion de les redéfinir, avec un redimensionnement, pour les rendre plus opérationnels. 5 à 6 PIAL devraient se mettre en place dans le courant de l'année. Les nouveaux PIAL auront un périmètre plus restreint afin de proposer une mutualisation et pilotage de proximité.

Les PIAL sont consolidés par la présence accrue du secteur médico-social dans l'analyse et la réponse aux besoins des élèves. Pour accompagner cette dynamique, la mission pédagogique des coordonnateurs est renforcée, le vademecum Pial est enrichi, et de nouveaux outils informatiques viennent en faciliter la gestion.

🕒 RENFORCER LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue de ces six ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales. **L'objectif est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler à temps plein.**

Les applications de suivi des élèves à besoins particuliers

- **L'application de gestion des élèves en situation de handicap (AGESH)** permet le suivi du parcours des élèves tout au long de leur scolarité, avec un module PIAL pour faciliter le travail de gestion des accompagnements humains.
- **Le livret de parcours inclusif (LPI)** a pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou non. Généralisée depuis janvier 2022, cette application permet aux enseignants de mettre en œuvre les aménagements et adaptations nécessaires à chaque élève.
- **Incluscol** automatise et sécurise la gestion des demandes d'aménagements des épreuves d'examen et concours de l'enseignement scolaire. L'application se développe à la rentrée 2022 pour une généralisation prochaine.

Le service public de l'École inclusive

OBJECTIF

Assurer une scolarisation de qualité et un enseignement accessible à tous les élèves de la maternelle au lycée

LA PROFESSIONNALISATION DE TOUS LES PERSONNELS DANS L'ACADÉMIE

25h de formation à l'École Inclusive pour tous les nouveaux professeurs

11 départs en formation CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive)

2 départs en formation DDEEAS (directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée)

18 participants au premier Module de formation d'Initiative Nationale organisé à Mayotte (Personnes Ressources pour l'École Inclusive)

20 participants au stage destinés aux personnels de direction et d'encadrement pour accompagner le changement de l'École Inclusive

15 participants au stage «Formation de formateurs» École Inclusive

3 établissements du second degré qui bénéficieront d'un accompagnement de l'équipe académique + formation INSHEA (Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés) pour mettre en œuvre une meilleure inclusion scolaire

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



Cellules d'écoute et de réponse

Aide Handicap École
02 69 61 27 88
Numero vert



Demande d'aménagements aux examens

Un formulaire unique par examen pour une procédure simplifiée



Entretien d'accueil des familles avec l'équipe pédagogique



Commission d'affectation spécifique

Une solution d'affectation pour chaque élève en situation de handicap

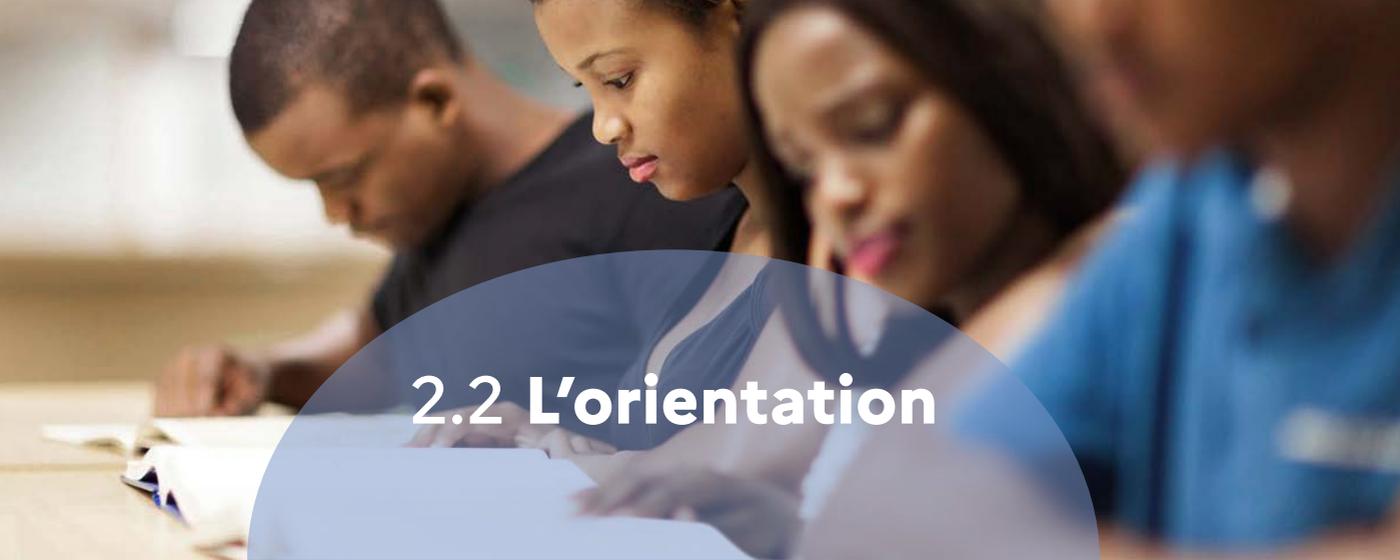
LES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) DANS L'ACADÉMIE

270 AESH

Formation de **60** heures d'adaptation à l'emploi

Formations à la carte (Langue Française des Signes, Petite Enfance, Troubles du Spectres de l'Autisme)





2.2 L'orientation

Donner la possibilité à chaque jeune de construire son parcours, de faire des choix d'orientation progressifs, éclairés et motivés, constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire et de sa jeunesse.

L'académie s'engage de manière volontariste afin d'offrir à nos collégiens, à nos lycéens et à leur famille des dispositifs et des temps forts propices à dynamiser leur réflexion, à enrichir leurs représentations du monde professionnel, à élargir leur connaissance des métiers et à développer leurs compétences à s'orienter.

© LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Le dispositif des cordées de la réussite s'inscrit dans la politique d'égalité des chances et de développement des parcours d'excellence de l'académie. Grâce à un partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des établissements scolaires (collèges et lycées), il a pour objectif principal de lutter contre les déterminismes socio-culturels et territoriaux, l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves.



Les cordées de la réussite en chiffres à Mayotte, en 2021-2022 :

- 23 collèges et lycées bénéficiaires, soit près de 70% des établissements scolaires CLA ont été signés avec 100 écoles,
- 16 établissements de l'enseignement supérieur mobilisés (lycées avec BTS et CPGE, CUFR, écoles d'ingénieur, institut d'études politique, écoles de commerce, conservatoire national d'art dramatique, école nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
- 1350 élèves encordés
- 250 étudiants mobilisés

© LE PRINTEMPS DE L'ORIENTATION

Cet événement dédié à l'avancement du projet d'orientation des lycéens connaîtra sa 3ème édition en 2023. Il s'adresse à tous les lycéens de seconde et de première.

Il est préparé en amont par les professeurs et les psychologues de l'éducation nationale dans une démarche pédagogique afin que chaque élève soit actif dans la construction de son projet d'orientation et suive un programme visant à développer ses compétences à s'orienter et à préparer plusieurs visites et entretiens.

Pendant l'évènement, les élèves déroulent leur programme d'activités qui peut comprendre des immersions dans des formations d'enseignement supérieur, des visites d'entreprises et d'établissements de formation, des échanges avec des professionnels, des étudiants ou des lycéens plus avancés.

Les partenaires sont pleinement mobilisés pour offrir des actions riches et diversifiées : MEDEF, CCI, TotalEnergies, CUFR, La Fabrique de Clermont Ferrand, l'École Polytechnique, Article 1, CIO.

🕒 L'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ

Chaque année, environ 2 500 nouveaux bacheliers quittent Mayotte pour aller étudier en France métropolitaine ou à la Réunion. Mayotte est le département d'Outre-mer où la mobilité post Bac est la plus forte.

Dans ce contexte l'accompagnement des jeunes et de leurs familles dans cette mobilité représente un enjeu majeur de sécurisation des parcours.

Pour garantir la continuité pédagogique et la réussite éducative, à l'initiative du rectorat de Mayotte plusieurs partenaires institutionnels et associatifs de la jeunesse et de l'insertion à Mayotte se sont retrouvés afin de capitaliser leurs expériences et leur savoir-faire sur cette mobilité : le Conseil Départemental de Mayotte à travers la Direction des politiques scolaires et universitaires et ses délégations, l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité, la Préfecture de Mayotte et ses services, les associations de familles et de parents d'élèves, les associations d'aides aux étudiants, et les services du rectorat.

Le guide de la mobilité et son site sont un des fruits de cette collaboration.

<https://mobilite.ac-mayotte.fr/>

Ils visent à apporter des réponses coordonnées sur les questions d'accès au logement, de financement des études, d'intégration sociale, d'adaptation à un nouveau contexte de vie et aux études supérieures et à fédérer les initiatives prises sur le territoire pour accompagner les jeunes et leurs familles.

🕒 TERRAINS D'AVENIR(S) – DEMIE JOURNÉE AVENIR

Avenir(s) vise à offrir à tous les jeunes, élèves (de la 5ème jusqu'en terminale), apprentis et étudiants, les outils nécessaires pour construire progressivement et sereinement leurs projets d'orientation, leur parcours de formation, leur entrée dans la vie professionnelle et leur permettre de conduire leur parcours professionnel dans le monde du travail du XXI^e siècle.

L'ONISEP pilote le programme Avenir(s) dont les travaux ont débuté en 2022 dans le cadre du quatrième Programme d'Investissements d'Avenir.

Mayotte fait partie des premières expérimentations de terrains dès cette rentrée 2022, en impliquant une communauté d'utilisateurs pour s'assurer de l'adéquation avec leurs besoins et leurs pratiques.

Des ressources et des supports pédagogiques contextualisés au territoire seront développés et mis à disposition sur les Espaces Numériques de Travail des établissements scolaires et les Plateformes Numériques du Conseil départemental. Sur cette première étape, trois établissements scolaires sont engagés (le collège de Kawéni 1, le lycée de Dembéni, la SEP de Chirongui) ainsi que trois Plateformes Numériques (la cité des métiers de Mamoudzou, l'espace de Koungou et l'espace de Combani).

Le 1^{er} comité de pilotage «Terrains d'Avenir(s)» Mayotte s'est tenu sous la présidence de Monsieur le Recteur en présence de Frédérique Alexandre-Bailly, Directrice Générale de l'Onisep en déplacement à Mayotte les 1^{er} et 2 juin dernier.



2.3 Vacances apprenantes

© LES COLOS APPRENANTES

Depuis 2020, pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire liée au Covid-19, le dispositif « Vacances apprenantes », au sein duquel sont intégrées les « Colos Apprenantes » a été créé.

Ce dispositif est travaillé en concertation avec les différents acteurs du secteur répond à deux objectifs principaux :

- Un objectif pédagogique : en luttant contre les difficultés qui ont pu s'accumuler pendant les périodes de confinement et les risques de décrochage ;
- Un objectif social : en permettant aux enfants de vivre des moments enrichissants pendant leur été.

Ainsi, lors des vacances des mois de juillet et août 2022, 689 jeunes dont 354 étaient âgés de 6 à 12 ans et 335 âgés de 13 à 17 ans ont pu profiter de ce dispositif. Il y a eu 293 filles et 396 garçons.

© LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

Organisés pendant les vacances et les temps de loisirs (temps périscolaire, mercredi, etc.), les ACM offrent l'occasion de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente, organisées à partir d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'encadrement. Il est réglementé par l'État et en particulier doit être déclaré auprès de l'administration.

C'est l'occasion pour un enfant de partir en séjour de vacances (avec hébergement), de bénéficier tout au long de l'année d'un accueil de loisirs (sans hébergement) à proximité du domicile familial ou de participer à des activités de scoutisme (avec ou sans hébergement).

© LE CONTRÔLE DES ACCUEILS

La mission de l'Etat est d'assurer la protection des mineurs accueillis dans ces structures. À cet effet, il a compétence pour élaborer le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs et veiller à sa mise en œuvre, notamment en réalisant, avec le concours de la DRAJES, des contrôles et des évaluations. Il promeut le développement d'accueils de qualité.

Au cours de l'année 2021-2022, 29 visites d'évaluation et de contrôle ont été effectuées.

© LA FORMATION Bafa ET BAfD

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA et du BAfD sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse. La DRAJES de Mayotte délivre les diplômes. Elle est également chargée d'effectuer le suivi et le contrôle des organismes de formations habilités. En ce qui concerne le BAFA, 229 femmes et 63 hommes ont été diplômés. Pour le BAfD, 4 femmes et 1 homme sont diplômés.

Les chiffres académiques 2021-2022

- **30 191** enfants accueillis (dont 31 porteurs d'handicap)
- **109** accueils avec hébergement ont été déclarés. Ainsi, **2 961** jeunes âgés entre 6 et 17 ans ont pu bénéficier de vacances hors du domicile parental.
- En période scolaire, le matin, le midi et après l'école, les accueils périscolaires ont accueilli environ **32 270** enfants



2.4 Le péri-scolaire

Le Rectorat, le Conseil départemental et l'Association des Maires de Mayotte s'associent pour l'organisation d'un séminaire de mise en place d'une gouvernance partenariale afin de soutenir le plan de développement du péri-scolaire à Mayotte.

© UN TRAVAIL PARTENARIAL

Un travail partenarial s'amplifie pour développer l'offre péri-scolaire à Mayotte. Ainsi le Conseil départemental de Mayotte initie le projet, avec le soutien des partenaires, de réaliser un état des lieux, de fixer des orientations stratégiques et d'élaborer une feuille de route concertée et partagée avec l'ensemble des parties prenantes de l'offre de péri-scolaire à Mayotte.

Des rencontres s'en sont suivies, tout au long du premier semestre 2022, proposées par le Recteur à chacun des Maires, afin de finaliser ensemble leurs « **Projets éducatifs territoriaux** ».

© LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations poursuivies pour ce développement territorial s'articulent notamment autour de :

- la définition d'un plan éducatif pour chaque commune ;
- la généralisation du temps péri-scolaire pour l'ensemble des écoles (premier degré, collèges et lycées) ;
- l'accompagnement des encadrants vers un meilleur niveau de qualification ;
- l'intégration d'un temps de restauration collective dans tous les établissements ;
- une offre qualitative et plus diversifiées (activités sportives, culturelles, aides aux devoirs...).

Il s'agit d'un projet d'envergure qui vise à offrir les meilleures conditions de réussite à notre jeunesse, développer et structurer une filière économique tout en soutenant l'ensemble des partenaires institutionnels et la société civile impliqués par cette compétence.

Cette présentation du plan de développement de l'offre péri-scolaire à Mayotte s'est faite le 18 août 2022, réunissant le Rectorat, la DRAJES, la CSSM, la CRESS, le Conseil départemental, l'association des maires, les maires et a marqué le début d'une nouvelle ère dynamique pour permettre aux enfants de Mayotte d'accéder à un spectre large d'offre de loisirs éducatifs.

Les PEDT ont une durée triennale. La dernière période s'étalait de 2019 à 2021. Nous sommes en phase de renouvellement de ces PEDT pour 2022-2025. Toutes les communes finalisent les documents pour des signatures attendues. 60 millions d'euros ont été attribués à 16 communes depuis 2014.



2.5 Éducation artistique et culturelle

© LES APPELS À PROJETS EAC COMMUNS DAC-RECTORAT

L'académie de Mayotte a souhaité placer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) au cœur de son action. Le service qui en a la charge, la DRAAC, est actif depuis 2020. Elle œuvre notamment à travers deux appels à projets menés chaque année conjointement avec la Direction des affaires culturelles (DAC Mayotte), l'un pour le 1er, l'autre pour le 2nd degré.

En 2021-2022, 30 projets ont ainsi été financés dans le 1er degré, et 254 dans le 2nd degré. Ces projets concernent tous les domaines de l'EAC : le théâtre, les arts plastiques, le cinéma, la musique et la danse notamment, mais aussi les jeux, l'éducation au développement durable, l'éducation aux médias et à l'information, etc. Ils touchent tous les établissements et circonscriptions. Par ailleurs, ces chiffres sont en augmentation constante ; ainsi, pour l'année qui commence, ce seront 65 projets qui seront financés dans le premier degré. Notre but reste évidemment d'atteindre l'objectif 100% EAC fixé par le Président de la République.

© LE PASS CULTURE

Pour aller dans ce sens, nous pouvons également nous appuyer depuis l'année dernière sur le nouvel outil qu'est le Pass culture, en particulier sur sa part collective pour les élèves à partir de la classe de 4e. Depuis janvier 2022, tous les professeurs bénéficient d'une somme accessible sur le logiciel ADAGE et calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement : 25€ par élève de 4e et 3e, 30€ par élève de 2nde et de CAP (1e et 2e année), 20€ par élève de 1e et de terminale. Cette part collective permet déjà aux professeurs de l'académie de porter des projets plus nombreux et plus ambitieux ; pour l'académie de Mayotte, elle permet plus que le doublement des montants déjà investis par le rectorat, et qui de leur côté ne diminuent pas. La part collective du Pass vient s'ajouter à sa part individuelle : tous les jeunes de 15 à 17 ans ont droit à un premier montant (20€ à 15 ans, 30€ à 16 ans, puis de nouveau 30€ à 17

ans), avant de pouvoir bénéficier de 300€ à 18 ans. Cette part individuelle peut être utilisée par les jeunes pour profiter d'offres variées : achats de places de cinéma ou de concert, de livres, d'instruments de musique, de matériel artistique, participation à des ateliers, achats d'offres numériques en ligne, etc.

© PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX ET ACADÉMIQUES

L'académie de Mayotte s'inscrit dans de nombreux dispositifs nationaux dans des domaines variés. Par exemple, « **Jeunes en librairie** » permet d'envoyer des classes en bibliothèque et en librairie avec des bons d'achat de 30€ par élève. Les professeurs peuvent également inscrire des classes à deux concours de lecture à voix haute, « Et si on lisait à voix haute ? » dans le 2nd degré et « Les petits champions de la lecture » dans le 1er degré. Comme chaque année, les dispositifs « Ecoles et cinéma », « Collèges au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » permettent à de nombreuses classes d'étudier trois films par ans selon un programme académique.

Dans le domaine de l'**Éducation aux médias et à l'information (EMI)**, l'académie s'inscrit dans des projets comme la Semaine de la Presse et des Médias à l'École ou le concours Médiatiks, le nombre de médias scolaires étant en nette augmentation sur le territoire. En partenariat avec la DAC, elle a également fait intervenir une journaliste en résidence en 2021-22, projet qui pourra être reconduit cette année.

L'académie porte aussi de nombreux projets originaux. La compagnie de danse métropolitaine Black Bakara va intervenir à Mayotte en 2022-23 pour la 4e année consécutive pour des stages intensifs de danse. Mayotte fait également venir de nombreux artistes, notamment comédiens, metteurs en scène et réalisateurs, pour intervenir auprès de nos élèves pour des ateliers ou des spectacles. Enfin, l'opéra et la musique classique continuent à faire leur entrée à Mayotte : après une première représentation d'une captation de Carmen au Pôle culturel de Chirongui, ce sont cette année trois œuvres qui seront proposées non seulement aux élèves, mais au grand public (un opéra, une opérette et un ballet).

Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2 Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La **part collective*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 ^e et 3 ^e	25 € par élève
Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 ^{re} et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle**** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte EduConnect).

Part individuelle

20 € pour chaque jeune de 15 ans

30 € pour chaque jeune de 16 ans

30 € pour chaque jeune de 17 ans

À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.



3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR





3.1 Veiller à la santé des élèves

Le suivi de la santé des élèves fait partie des missions de l'École. Il est assuré tout au long de la scolarité, au travers des visites médicales réalisées par des médecins et des visites de dépistage réalisées par des infirmier(e)s. Ils contribuent à la réussite des élèves et participent à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique en apportant leur expertise diagnostique le plus précocement possible.

🕒 LA PRÉVENTION

Visite médicale à six ans

Une première visite médicale obligatoire intervient dans la sixième année de l'enfant, en grande section de maternelle ou au cours préparatoire (CP). La présence d'un parent est fortement conseillée. Cet examen comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage. Il participe à repérer les cas d'enfants maltraités. Après ce premier examen complet, si des difficultés sont mises en évidence, une rencontre avec les personnels de santé de l'éducation nationale est organisée pour le suivi de l'enfant. La Covid a compliqué ce suivi et également contribué à un retard vaccinal majeur.

Visite médicale des élèves mineurs en lycée Professionnel

Dans le cadre de certaines formations professionnelles, les élèves mineurs sont soumis à la réglementation de la médecine du travail concernant les travaux réglementés. Afin de s'assurer qu'il n'y a aucune contre-indication médicale à la poursuite des études dans la filière choisie, une visite médicale obligatoire est pratiquée par le médecin scolaire.

A la suite de cette visite et conformément à la loi, le médecin scolaire émet un avis d'aptitude ou d'inaptitude à la formation dans la filière concernée. En cas de contre-indication médicale relevée par le médecin scolaire, l'élève se voit proposer, une autre formation compatible avec son état de santé.

🕒 UN SUIVI INDIVIDUALISÉ DES ÉLÈVES À TOUT MOMENT DANS LA SCOLARITÉ

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Le médecin de l'éducation nationale apporte son analyse spécifique à l'étude des situations d'élèves à besoins particuliers :

- enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période
- élèves en situation de handicap
- élèves présentant des troubles des apprentissages

🕒 DES PROJETS CONJOINTS AVEC L'ARS

- Organisation d'une campagne de rattrapage vaccinal notamment sur le DTPolio
- Un programme commun en éducation et promotion de la santé (éducation alimentaire, santé bucco-dentaire, hygiène, addiction...)
- Pérénnisation de l'enquête «santé des jeunes»

Effectifs ICTR, Infirmier(ères), médecins conseillers technique, dans l'académie :

- Rentrée 2020 : 1 poste d'infirmier(ère) conseiller(ère) technique (ICTR) et 48 postes Infirmier(ière)s scolaires
- Rentrée 2022 : 1 poste ICTR et **54 postes d'infirmier(ière)s scolaires**
- Rentrée 2022 : 1 poste de Médecin conseiller technique. (Recrutement en cours)

Effectifs Assistant(e)s social(e)s :

- Rentrée 2020 : 24 assistant(e)s social(e)s et une assistante sociale en faveur du personnel
- Rentrée 2022: **27 assistant(e)s social(e)s** et une assistante sociale en faveur du personnel

Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre

2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre

2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).
Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

3 août

2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.

Créer une communauté protectrice avec

pHARe

⊙ QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

⊙ POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3^e.

⊙ EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

⊙ OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

⊙ COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.



3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

10 % des écoliers et des collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement et 6 % subissent un harcèlement qu'on peut qualifier de sévère à très sévère. Cette violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes, verbales, physiques, morales, voire sexuelles. L'usage des nouvelles technologies peut parfois, par des utilisations détournées, favoriser, accroître ou induire des situations de harcèlement. On parle alors de cyberharcèlement.

🕒 LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit pénal qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée. C'est ce que prévoit la loi visant à combattre le harcèlement scolaire publiée au Journal officiel du 3 mars 2022. La loi améliore également le droit à une scolarité sans harcèlement.

La loi étend le droit de suivre une scolarité sans harcèlement scolaire (loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance) aux élèves de l'enseignement privé et aux étudiants et complète la définition du harcèlement pour y inclure les faits commis en marge de la vie scolaire ou universitaire et par les personnels

Afin de mieux prendre en charge les victimes et les harceleurs, le projet d'école ou d'établissement devra fixer les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits de harcèlement. Pour ce faire, les personnels de la communauté éducative associent les médecins, les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'Éducation nationale intervenant au sein de l'école ou de l'établissement.

🕒 LE PROGRAMME PHARE

Depuis la rentrée 2021, un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges, le programme PHARE est déployé. Il est fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Dans notre académie le programme Phare est suivi par 10 collèges et 3 lycées. Ces établissements bénéficient de formations, de ressources et d'un accompagnement à la prévention du harcèlement. Les collèges sont allés plus loin et ont bénéficié du programme « Résiste ». A l'occasion du prix national « non au harcèlement » le rectorat de Mayotte a récompensé 5 établissements. des collégiens de Kawéni, de Dembéni, de Passamaïnty et de Sada mais aussi des lycéens de Tsararano. Les jeunes ambassadeurs ont redoublé d'imagination pour dénoncer ce phénomène de société qui touche entre 5 et 10% des élèves français. Plus de 6000 élèves ont été sensibilisés afin que chacun soit un ambassadeur dans sa classe.

Expérimental en 2021, 2022, ce programme doit être généralisé à tous les établissements scolaires à partir de cette rentrée scolaire.



3.3 Encourager l'activité physique

Le développement du mouvement sportif mahorais par l'intermédiaire des dispositifs de soutien de l'Agence Nationale du Sport (ANS) permet aux enfants de s'épanouir par le sport.

🕒 LA STRUCTURATION DES CLUBS PAR L'APPEL À PROJETS « ANS EMPLOI 2022 »

L'Agence Nationale du Sport, dont la DRAJES endosse la délégation territoriale à Mayotte, soutient 20 nouveaux postes en 2022 dans le domaine du sport.

A ces 20 nouveaux postes s'ajoutent 24 postes déjà soutenus en 2021 par le dispositif et qui sont consolidés en 2022. Soit 4 postes de plus accompagnés pour cette année.

Au nombre total des emplois soutenus, 19 sont spécifiquement destinés à permettre l'insertion des jeunes de moins de 30 ans dans l'emploi, dans le cadre de la reconduction du dispositif 1 jeune 1 solution du Plan France Relance, initié en 2021 par le gouvernement.

🕒 LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE PAR L'INTERMÉDIAIRE DISPOSITIF « PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX » DE L'ANS

Permettre aux enfants et aux jeunes l'accès à la pratique sportive régulière passe également par la nécessité de développer et de structurer l'offre sportive sur le territoire. Par l'intermédiaire du financement des Projets Sportifs Territoriaux, l'ANS contribue au développement d'une offre sportive de meilleure qualité, à destination de l'ensemble des publics.

Pour cette année 2022, l'ANS a vocation à soutenir des projets et actions s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Promotion de la santé et du bien-être aux travers de la mise en place d'actions sport santé
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport
- Accompagnement au développement et à la gestion associative
- Aisance aquatique
- Savoir rouler à vélo

🕒 30 MN D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE (APQ)

Dans le cadre de sa collaboration avec PARIS 2024, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'est engagé à développer des dispositifs pour que chaque élève puisse bénéficier d'au moins 30mn d'activité physique quotidienne. Cette mesure s'inscrit en complément de l'enseignement EPS déjà mis en place dans les écoles et complète à tout niveau les enjeux importants de santé publique et de bien-être.

La commission académique EPS a fait le choix d'installer le dispositif en priorité sur les écoles labellisées «PARIS 2024» pour donner du sens au label sportif et surtout pour expérimenter un dispositif local :

- Les «récré-active» de deux fois 15mn autour des jeux traditionnels mahorais qui ont déjà une journée dédiées dans le programme académique EPS
- Doubler le nombre d'écoles en passant à 24 écoles dans la dynamique des 30mn APQ

- Marquage au sol dans les cours de récréation pour identifier le parcours «30mn APQ», aux couleurs de Mayotte

Perspective de déploiement du dispositif :

État des lieux actuel : expérimentation du dispositif actif sur les 15 écoles labellisées «PARIS 2024» depuis avril 2021 + 12 autres écoles ciblées depuis la rentrée 2021. Soit 24 écoles actuellement avec les jeux traditionnels mahorais (dont 15 avec les kits dédiés envoyés par le ministère)

Prévisions rentrée 2022 : dispositif appliqué à 8 écoles par circonscription (104 écoles au total)

Prévisions janvier 2023: 100% des écoles (Soit 188 écoles)

🕒 MENTION COMPLÉMENTAIRE EN VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée de SADA propose la mention AG2S (animation gestion dans le secteur sportif) option animation sport pour tous.

Cette mention complémentaire est proposée sur parcoursup aux lauréats d'un baccalauréat. Le titulaire de la MC AG2S exerce ses fonctions au sein des structures types collectivités locales, associations sportives ou promouvant les activités physiques et sportives (bases de loisir, hôtellerie de plein air...).

Elle recouvre des emplois portant sur l'animation d'activités et la gestion de projets. La mention complémentaire constitue un premier palier vers l'obtention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ». Cette mention complémentaire permet d'obtenir l'équivalence de l'UC1 et UC2 du BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Les meilleurs élèves peuvent ensuite s'inscrire en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives)



Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à **une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire**, à raison d'un département par académie sur la base du volontariat. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel.



3.4 Les constructions scolaires

Le Rectorat de l'Académie de Mayotte porte la maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires du second degré. La notion de bien-être est donc au cœur de nos préoccupations.

🕒 LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Les projets de construction des 4 lycées et 8 collèges prévus au Contrat de Convergence et de Transformation sont désormais programmés voire achevés en conception. Les travaux de construction du Lycée des Métiers du Bâtiment ont démarré en septembre et marquent un tournant dans la construction scolaire du 2nd degré sur le territoire !

En 2023, les constructions des collèges de Bandraboua et de Vahibé, ainsi que celle du Lycée Mamoudzou Sud devraient être engagées.

🕒 AMÉLIORER LE CONFORT DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

Ces grands projets apporteront une première réponse à l'augmentation des effectifs de nos établissements existants et réduiront les tensions constatées actuellement. Les transports scolaires seront également optimisés grâce à un meilleur maillage du territoire. Ces établissements neufs offriront un outil pédagogique moderne qui assurera le bien-être de ses occupants.

La sécurisation et l'amélioration des lieux de travail sont également une préoccupation permanente. Les équipes de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique travaillent, dans la mesure de leur moyen, à améliorer la sécurité

à l'intérieur des établissements au juste niveau. Comme chaque année, de nombreux projets d'aménagements et d'amélioration sont réalisés dans nos établissements.

Enfin, si le climat de Mayotte nous est parfois bénéfique, il peut aussi être difficile à vivre au quotidien. Trouver l'équilibre entre la sobriété énergétique et le confort de travail nécessaire dans nos établissements est au cœur de la conception des projets.

🕒 EXTENSION DU RECTORAT

L'extension des locaux du Rectorat de Mayotte est en cours de conception et permettra courant 2025 d'offrir un lieu de travail adapté à un Rectorat de plein exercice. Les services seront alors centralisés sur les deux sites limitrophes au cœur de Mamoudzou et disposeront de locaux modernes et adaptés.





4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE





4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

À RETENIR

— De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.

— Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

🕒 LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale

bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

🕒 LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

Améliorer l'entrée dans le métier

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1^{er} février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation.

Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.

Mieux reconnaître les missions spécifiques

Les personnels enseignants exerçant certaines fonctions particulières ont bénéficié d'une **revalorisation de leurs indemnités de fonctions en 2022** : ceci concerne les conseillers pédagogiques, les conseillers en formation continue, les directeurs d'école, les enseignants en milieu pénitentiaire, les tuteurs et les psychologues de l'éducation nationale

exerçant dans la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Le soutien aux personnels stagiaires a été renforcé grâce à une nouvelle indemnité créée à compter de la rentrée scolaire 2022, fixée à 1 200 € pour les stagiaires exerçant à temps complet devant élèves.

⊙ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) **ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (« bas de grille ») a été revalorisée.

Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1^{er} janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

⊙ LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires. Ainsi, l'adhésion au 1^{er} janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

⊙ LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

Un plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires.

Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.

L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- **une part « fonction »** liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- **une part « résultats »** articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.



4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

© L'ATTRACTIVITÉ

En 2021 la large concertation nationale et locale du Grenelle de l'Éducation a abouti à la prise de 12 engagements pour une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale. Les mesures découlant des engagements ont permis de :

Fluidifier les progressions des parcours de carrière :

- Elargissement des conditions de promotion à la classe exceptionnelle des enseignants
- Revalorisation des taux de promotion pour les personnels de catégorie B et C.

Renforcer l'attractivité des métiers par des revalorisations salariales pour tous les fonctionnaires :

- Participation de l'employeur aux frais de mutuelle santé (180€/an)
- Revalorisation du point d'indice des traitements de 3,5% au 1er juillet

Prendre des mesures catégorielles en faveur des personnels de l'éducation :

- Revalorisation de la prime d'activité pour les enseignants
- Revalorisation des primes des personnels : REP+, IFSE pour les personnels administratifs, indemnités liées aux fonctions particulières (conseillers pédagogique, directeur, tuteur, stagiaire,...)
- Attention particulière envers les AESH et les AED avec de nouvelles grilles et l'obtention de CDI à compter de la rentrée. Cette amélioration sera complétée par le bénéfice de la prime REP+ pour ces personnels.
- Revalorisation des fonctions d'encadrement pour les inspecteurs et les chefs d'établissement par des mesures indemnitaires et indiciaires
- Mise en œuvre d'un plan de requalification de la filière administrative qui reconnaît davantage les missions des personnels du ministère.

A Mayotte, les conditions d'octroi de l'ISG ont été assouplies. Par ailleurs, l'indemnité de remboursement partiel de loyer sera calculée sur des bases plus favorables aux personnels ayant leur centre d'intérêt matériels et moraux (CIMM) hors du territoire.

Toutes ces mesures seront mises en œuvre dans le cadre de la mise en place de la paie sans ordonnancement préalable qui permettra aux personnels une normalisation des conditions de rémunération.

L'académie poursuit le déploiement de la Feuille de route RH (publiée sur le site académique) : Réservation de logements dans le cadre d'une convention avec la Société immobilière de Mayotte (SIM) et diffusion du Pass KArizou pour les nouveaux arrivants. Des chantiers doivent aboutir : comme la mise en place progressive des tickets restaurant, la mise en place de l'Ircantec pour les contractuels et de nouvelles mesures d'attractivité spécifiques aux personnels non éligibles aux autres mesures d'attractivité.

© SANTÉ AU TRAVAIL

Le recrutement d'un nouvel inspecteur santé sécurité au travail et d'une conseillère de prévention académique a permis de relancer les travaux sur la santé au travail en concertation avec les représentants du personnel membre du Comité Hygiène, sécurité et conditions de travail académiques. Un vaste plan d'actions pluriannuel permettra de structurer le réseau des acteurs de la prévention, de former, d'informer et d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

◎ MESURES POUR L'ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

Un plan d'action académique a été adopté avec les représentants du personnel en vue de garantir l'égalité femmes hommes. Il est décliné selon 5 axes structurants :

1. Le renforcement de la gouvernance des politiques d'égalité ;
2. L'égal accès aux métiers et aux responsabilités ;
3. La prévention des écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
4. L'accompagnement des situations de grossesse, de parentalité et l'articulation entre vie personnelle et professionnelle ;
5. La prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence et de harcèlement.

Sur ce point les présidents de jury de concours de recrutement ont reçu une formation spécifique aux problématiques de lutte contre les discriminations et les promotions des personnels ont respecté les proportions genrées dans les corps concernés.

◎ ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

Cette création répond aux engagements du Grenelle de l'Éducation (mai 2021) comme en particulier :

- le 3e engagement : «Permettre à chacun d'être acteur de son propre parcours»
- le 10e engagement : «Gérer les ressources humaines au plus près des territoires»
- le 12e engagement : «Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante»

L'École académique de la formation continue a ainsi pour mission de transformer la formation en permettant à chacun de construire des parcours de formation au plus près de ses besoins et de son environnement de travail, tout en proposant des formations diplômantes.

L'ensemble de ces parcours sont regroupés dans des cycles reprenant les priorités nationales, académiques et les enjeux du territoire ; centré «usager», avec des cycles spécifiques sur les besoins des personnels.

On retrouvera ainsi des cycles de formation autour :

- Des priorités nationales définies dans le schéma directeur national 2022-2025
- Des priorités académiques que sont le numérique, l'éducation au développement durable, l'éducation pour tous et la citoyenneté
- De la formation des formateurs et des personnels d'encadrement
- Des néo-enseignants de la 1re à la 3e année
- De l'évolution professionnelle avec en particulier l'intégration des Capes Spécifiques à encrage territorial
- De l'approfondissement de compétences aussi bien disciplinaires, transversales et des métiers pour l'ensemble des personnels de soutien

À terme, chaque agent, enseignant, personnel d'encadrement, de vie scolaire et de soutien pourra construire son parcours avec une vision pluriannuelle et à l'aide d'outils numériques mis en place nationalement avoir une visibilité totale et maîtrisée de sa formation tout au long de la vie.

Au-delà des formations individuelles à la carte, les Écoles académiques de la formation continue proposent également des formations collectives pour répondre aux besoins des collectifs de travail.

Un focus particulier est mis en place à chaque rentrée pour les enseignants contractuels avec entre autre la création de parcours de formation en libre accès sur la plateforme nationale M@gistère.



Un exemple de mobilité interne : le dispositif Passerelle

Ce dispositif a été mis en place en direction des professeurs et assimilés qui souhaitent diversifier leur parcours professionnel **en intégrant le corps des attachés. 110 personnels enseignants, d'éducation et psychologues** seront ainsi accueillis en septembre 2022 dans le corps des attachés et bénéficieront durant dix semaines d'une formation délivrée par les instituts régionaux d'administration (IRA).

Ce dispositif est exemplaire pour l'accompagnement d'une deuxième carrière au sein du



WARNING
This product is not intended for use as a swimming pool. It is not intended for use as a hot tub or for use with chemicals. Use only as directed. © 2015 Intex Recreation Company

5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS



DISCIPOLI NIKOLI NE PASA ATE OTROVA LEBE NAZORA. NEVAKOSTI POTOPIE.
VANI COCIBANIZO ASJA VALU NI BIVANAKOBI. NOKA NI TIBI PES.
NI LAKATI NIKORALA COPILO. NISIPATONDA I. PERCO NI NIK.
NIGALJATE DAKU NI NI NAKORA. UPAKOSTI NI PIVAKA.
KALITRE NI NI NAKORA NI PIVAKA NI NI NAKORA.
© 2018 LCA



5.1 S'engager dans la transmission des valeurs de la République

© LES CLASSES DÉFENSE ET SÉCURITÉ GLOBALE

Les valeurs de la République ne se résument pas aux cours d'histoire ou à ceux d'enseignement moral et civique. Les valeurs de la République sont portées par de nombreux acteurs, personnels de l'Éducation nationale, élèves et partenaires mobilisés sur le terrain pour transmettre, incarner et donner du sens à ces valeurs de la République. Des dispositifs prisés comme les classes défense et sécurité globale y contribuent fortement.

Il existe Une Classe Défense au collège de Dembeni avec le Détachement de la Légion étrangère (DLEM), au collège K2 avec la Police nationale, au collège de Labattoir avec la Marine nationale, au lycée professionnel de Sada avec la Gendarmerie nationale, un dispositif Cadet de la sécurité civile avec les pompiers au collège de Dembeni et un projet de classe défense au collège de Boueni avec la Gendarmerie nationale est à l'étude.

En avril 2022, deux équipes (de 10 élèves chacune) d'élèves de la Classe Défense ont participé au rallye citoyen à la Réunion. L'équipe composée de 7 élèves du du collège de Boueni M'Titit et 3 élèves de K2 a remporté : le deuxième prix général, le prix de la Légion d'honneur et le prix des T.A.A.F.- Terres Australes et Antarctiques Françaises.

© UNE ÉQUIPE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Une équipe Valeurs de la République est mobilisée sur le terrain pour apporter un soutien concret aux écoles aux établissements, en terme de formation et d'intervention notamment en situation de tension et crise.

Cette équipe c'est aussi :

- un référent académique «Valeurs de la République et Laïcité» identifié comme interlocuteur préférentiel ;
- des ressources éducatives pour tous les personnels ;
- des vademecums comme celui de la **laïcité à l'école**, et celui **agir contre le racisme et l'antisémitisme** ;

- des guides républicains pour apporter des conseils voire des pistes de réponse aux équipes éducatives.

L'objectif de l'équipe académique valeurs de la République est d'accompagner des personnels mieux formés à la question de la transmission des valeurs de la République et de la laïcité dans un jeune département. et de permettre ainsi l'appropriation par tous de ces valeurs . La nouvelle épreuve orale pour les concours d'enseignement, la formation obligatoire et statutaires des personnels stagiaires à ces questions attestent de la pertinence des valeurs de la République.

la transmission des Valeurs de la République dans l'académie de Mayotte c'est aussi :

Des concours scolaires nationaux investis par les enseignants et les élèves :

- Le CNRD (concours national de la résistance et de la déportation).
- La flamme de l'égalité
- Le parlement des enfants
- Découvrons notre constitution

Des temps républicains :

- Des manifestations lors de la journée du 9 décembre pour rappeler l'adoption de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

> le 9/12 2022 au collège de Sada, échange entre les élèves et le recteur

- Des manifestations à l'occasion de l'abolition de l'esclavage

> 1 semaine atelier avec les archives départementales au collège de K2 pour toutes les 4èmes.

> Inauguration au conseil départemental de l'exposition de la fondation de la mémoire de l'esclavage le 24/04/202, en partenariat avec les Archives départementales

- Une cérémonie républicaine organisée le 10 juin 2022 pour récompenser l'engagement des jeunes et de leurs professeurs au LPO des Lumières



Cérémonie républicaine du 10 juin 2022. Lauréats du CNRD.



SECURITE
INCENDIE

METIERS DE LA SECURITE

5.2 S'engager dans la prévention de la violence

Les violences font malheureusement trop souvent partie du quotidien à Mayotte : caillassage de bus ou attaque de jeunes sur le chemin de l'école. Ces violences sont en grande partie dues à des bandes de jeunes désœuvrés souvent sans papiers ni familles, qui ne fréquentent souvent plus l'école.

© LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

Pour répondre à ce problème et sécuriser les établissements le rectorat de Mayotte a développé deux dispositifs :

- **Les assistants de prévention** à plein temps, ces personnels sont affectés dans les établissements du second degré. Ils font de la prévention et assistent quand c'est nécessaire la vie scolaire.
- **Les EMS (équipe mobile de sécurité)** au nombre de 56 (bientôt 60) qui sont répartis dans les 33 établissements de l'académie où ils montent la garde à l'entrée et à l'intérieur des établissements pour éviter toute intrusion extérieure ou toute bagarre entre bandes de villages rivaux qui pourraient se retrouver dans les établissements. Ces personnels sont en cours de formation pour avoir l'autorisation de porter des matraques.

La sécurisation périmétrique sur certains établissements sensibles est en cours. **Un sas d'entrée à contrôle d'accès** a été construit au lycée de Kahani .

Une sécurisation des salles informatiques dans de nombreux établissements est en cours également.

A la rentrée scolaire 2022, on dénombre **47 caméras** réparties sur l'ensemble de des établissements.

De façon plus globale le rectorat conduit une politique d'extension des **systèmes anti-intrusions, de déploiement des systèmes de vidéosurveillance** et d'une réalisation d'étude de sûreté sur les établissements sensibles accompagnés par des professionnels spécialisés dans le domaine.

Il s'agit d'apporter une réponse proportionnée au contexte de chaque établissement .

© LA CLASSE RELAIS

Les besoins étaient importants puisqu'en 2020-2021, 115 élèves de moins de 16 ans ont été exclus définitivement de leur établissement pour faits de violence. A la rentrée 2021 la classe relais du lycée de Kawéni ouvre avec une capacité d'accueil de 12 élèves.

Une enseignante l'anime, aux côtés d'un assistant d'éducation, d'une assistante sociale, d'un psychologue de l'éducation nationale. Un éducateur de la PJJ intervient à mi-temps sur le dispositif.

Les objectifs de la classe se sont centrés sur trois axes :

- Développer l'appétence et la persévérance scolaires afin de construire un projet de rescolarisation à moyen terme (savoirs de base, usage du numérique, pédagogie de projet, activités sportives ou ludiques...). Chaque élève disposant d'un programme personnalisé.
- Socialiser et construire des comportements citoyens. L'éducateur de la PJJ a suivi chaque jeune individuellement et a conduit des activités spécifiques (visite du centre pénitentiaire de Majicavo, présentation de la justice des mineurs...).
- Développer la coéducation avec les familles et restaurer les liens avec les adultes.

Les effets positifs de la classe relais ont porté sur une baisse de l'absentéisme des élèves ; une reprise d'un rythme de vie de collégien (horaires de coucher...); une amélioration de l'image et de la confiance en soi ; une amélioration de l'ouverture d'esprit ; une amélioration des relations avec les adultes de l'entourage. Tous ces points ont concouru à ce qu'aucun fait de violence ne soit observé au sein de la classe relais, dans l'établissement, et sans doute à plus long terme.

🕒 LUTTER CONTRE L'OISIVETÉ

Les nombreux clubs sportifs de l'île auxquels s'ajoutent l'UNSS sont une réponse à la violence dans le sens où ils occupent les jeunes après les heures de cours, il en va de même des nombreuses associations de quartier avec lesquels travaille le Rectorat dans le cadre de la prévention. Les services du Rectorat mettent particulièrement l'accent sur le périscolaire, les vacances apprenantes, l'école ouverte, ou les stages de réussite éducative sont des dispositifs qui au-delà des bénéficiaires scolaires qu'ils apportent permettent de limiter le désœuvrement des jeunes et participent à la mixité sociale et géographique.

🕒 L'OBSERVATOIRE DES VIOLENCES À MAYOTTE

L'Observatoire des violences à Mayotte (OVM) a été lancé en novembre 2020 avec le projet de produire des études qualitatives et quantitatives. Sous le pilotage du CCEEM (Conseil Culture Education Environnement Mayotte). Le phénomène des violences est étudié dans 3 espaces : l'école, la famille et l'espace public. Comme les principales institutions du territoire, le rectorat participe à ces travaux dans le domaine de l'École.

🕒 DISPOSITIF «ÉLÈVES PAIRS»

Le conseil des pairs consiste à rendre les élèves acteurs de leur propre sécurité. Il permet à certains jeunes, éprouvant des difficultés à se confier à un adulte, de pouvoir se tourner vers un camarade, qualifié de pair, volontaire pour exercer cette fonction et évalué par une psychologue. Le pair reçoit à cet effet une sensibilisation particulière par les personnels de la BPDJ aux problématiques de sécurité et aux vulnérabilités pouvant être éprouvées par certains jeunes dans leur milieu familial, social ou scolaire.

Les pairs jouent en effet un rôle très important à l'adolescence et peuvent se révéler plus aptes que les adultes à comprendre certaines situations factuelles et à intervenir avec plus de pertinence dans certaines difficultés de la vie scolaire.

Ce dispositif doit permettre de faire baisser les violences quotidiennes et les incivilités qui participent à une détérioration de la qualité de vie au sein de l'établissement.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Pour la gendarmerie :

- Disposer de relais au sein des diverses classes en mesure de poursuivre la veille de sécurité auprès des jeunes scolarisés ;
- Aider les pairs à constituer des relais utiles de leurs camarades auprès des adultes référents (référents CESC [1], correspondant gendarmerie – sécurité de l'école, brigade de prévention de la délinquance juvénile – éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, psychologue réserviste, etc.);
- Permettre de rester en relation avec les élèves pairs en cas de besoin, par l'intermédiaire du gendarme formateur notamment mais également grâce à la tenue mensuelle au sein de l'établissement d'un point écoute gendarmerie.

Pour l'éducation nationale :

- Responsabiliser les élèves à leur propre sécurité en organisant la régulation par les pairs des relations entre élèves ;
 - Développer l'esprit de groupe et la solidarité entre élèves au sein des différentes classes ;
 - Développer chez les élèves la faculté de résoudre les conflits par le dialogue et non par la violence ;
 - Faciliter les échanges et améliorer les relations entre élèves ainsi qu'entre élèves et professeurs ;
 - Participer à l'éducation à la citoyenneté et au respect des autres ;
 - Créer un climat propice aux études ;
- Entériner la fonction de pair par une reconnaissance particulière et valorisante.



5.3 Éducation au développement durable

Avec la circulaire du 24 septembre 2020, intitulée Agenda 2030, l'éducation au développement durable se structure autour de nouveaux axes dont l'horizon est constitué par les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Mayotte, qui appartient à l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale, dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, terrestre comme marin, qui procure de nombreux services écosystémiques nécessaires au bien-être de chacun et au développement économique et social de l'île. L'académie de Mayotte doit donc répondre, à son niveau, à l'engagement de la Convention sur la diversité biologique pour enrayer la perte de biodiversité.

L'éducation au développement durable (EDD) est une priorité académique. Notre académie possède une grande richesse en terme de biodiversité terrestre et marine. Les élèves doivent impérativement s'engager et apprendre à respecter et à préserver leur biodiversité que nous pouvons qualifier de "biodiversité nouricière". L'engagement passe par des projets d'établissement autour de l'éducation au développement durable. Ainsi, la démarche de labellisation E3D (Ecole/Etablissement en démarche de développement durable) est fortement accompagnée par l'académie pour tout établissement qui souhaite être labellisé.

© LA LABELLISATION E3D

La labellisation E3D s'est mise en place depuis l'année 2021-2022 dans l'académie de Mayotte. Peut être considéré comme « labellisation E3D » tout établissement scolaire ou toute école engagé dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements.

Un établissement engagé dans la démarche E3D peut être labellisé E3D par l'académie après analyse du dossier de candidature.

Une mention de pré-labellisation "sensibilisation" est également proposée afin de reconnaître la démarche de membres de la communauté éducative engagés dans un établissement pour quelques actions encore ponctuelles. Elle a pour vocation d'encourager les équipes à s'engager dans une démarche effective de développement durable et ainsi demander la labellisation de niveau supérieur (engagement, approfondissement).

Quelques actions menées dans l'académie de Mayotte :

Ecoles :

- Jardins pédagogiques
- Petits-déjeuners et éducation nutritionnelle
- Projet « A mon école je protège ma mangrove » en partenariat avec l'association Les Naturalistes de Mayotte (connaissance de l'écosystème mangrove, sensibilisation aux déchets, risques sanitaires, cadre de vie, tri)
- Découvertes de la biodiversité proche
- Ouverture des aires marines et terrestres éducatives (AME, ATE)

Collèges et lycées :

- Formation des éco-délégués des CVC et CVL
- Participation à la Journée Mondiale des Zones Humides
- Découverte du lagon
- Préservation de la biodiversité marines et terrestres
- Journée mondiale du développement durable
- Semaine européenne du développement durable
- Participation à divers concours organisés localement par des associations, des collectivités locales... et concours nationaux
- Ouverture de classes EDD (classe EDD, classe lagon, classe Greta Thunberg)

🕒 L'OUVERTURE DES AIRES ÉDUCATIVES

Depuis la rentrée 2022-2023, l'académie de Mayotte bénéficie d'une subvention de l'office français de la biodiversité (OFB) pour l'ouverture des aires éducatives (marine et terrestre). Pour mener à bien ce projet de développement des aires éducatives, la coordinatrice et cheffe de mission EDD de l'académie (IA-IPR de SVT) est accompagnée par une chargée de mission de l'OFB.

Les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement avec pour objectifs principaux la généralisation des éco-délégués dans le premier degré. Les éco-délégués acteurs essentiels de l'EDD sont le pivot du développement durable dans les établissements. L'élection des éco-délégués est désormais obligatoire au collège et au lycée. Elle peut également être proposée aux élèves de CM1 et CM2 pour développer un engagement plus fort des élèves du primaire.

Nous soutenons les actions pérennes des établissements scolaire premier et second degré, en faveur de la préservation de la biodiversité terrestre (faune et flore) et de la préservation de la biodiversité du plus beau lagon du monde. Nous souhaitons un pilotage académique et local de la transition écologique renforcé avec une mobilisation de l'ensemble des personnels de notre académie. Nous souhaitons renforcer la collaboration avec les partenaires, dont les collectivités territoriales, les associations, les autres services de l'État avec la mise en place d'un partenariat avec le rectorat. Les collectivités s'engagent de plus en plus dans les projets EDD de l'académie.

Quelques temps forts de l'EDD en 2022-2023

- **16 septembre 2022** : 7^e anniversaire des objectifs de développement durable
- **18 septembre au 8 octobre 2022** : Semaine européenne du développement durable
- **7 au 17 octobre 2022** : Fête de la science sur le thème « Le climat, on en parle ? »
- **13 octobre 2022** : Journée nationale de la résilience (1^{re} édition)
- **26 et 27 janvier 2023** : Forum des ressources pour l'éducation au développement durable
- **22 mars 2023** : Journée mondiale de l'eau
- **5 juin 2023** : Journée mondiale de l'environnement
- **8 juin 2023** : Journée mondiale de l'océan



Depuis 2020 dans l'académie de Mayotte, sont mis en place des actions très renforcées de l'EDD

- Mise en place du réseau EDD dans l'académie en complément de la coordonnatrice académique de l'EDD et de l'IEN 1er degré en charge de l'EDD
- Une chargée de mission EDD
- Un référent EDD dans chaque établissement
- Dans les écoles, le conseil pédagogique en charge du dossier Sciences par circonscription est aussi en charge de l'EDD
- Création du site académique pour l'EDD : <https://edd.ac-mayotte.fr/> (site EDD Mayotte) et <https://www.ac-mayotte.fr/> (site EDD du rectorat)
- Diffusion d'outils et de pistes de formation pour les éco-délégués.
- Impulsion de la démarche E3D dans les écoles et les établissements

🕒 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR TOUS

Depuis la rentrée 2022-2023, en plus des formations EDD prévues dans le plan académique des enseignants de SVT, un dispositif de formation à public volontaire intitulé « éducation au développement durable pour tous » est proposé à l'ensemble des personnels du rectorat de Mayotte. Les stagiaires, toutes disciplines confondues, sont désignés et convoqués à participer à la formation « EDD pour tous ».

Nous avons actuellement 33 établissements labellisés sur le territoire (15 dans le premier degré et 18 dans le second degré). A terme, nous souhaitons nous engager dans une demande de labellisation pour tout le territoire si la majorité des établissements sont labellisés (entre 50% et 70%). Toutes les actions menées dans les établissements tout au long de l'année sont repertoriées sur le site EDD de Mayotte.

Les membres de la mission rectorale EDD, **Hadidja MBAE, coordonnatrice académique de l'EDD**, (hadidja.mbae@ac-mayotte.fr) et **Muriel BARON, chargée de mission EDD**, (muriel.baron@ac-mayotte.fr) accompagnent les établissements qui le souhaitent dans leurs projets d'éducation au développement durable.



5.4 SNU et Service civique

© LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le Service National Universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire, visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense lors d'un séjour de cohésion.

La DRAJES a organisé et réalisé deux séjours de cohésion SNU à MAYOTTE en 2022.

167 jeunes mahoraises et mahorais de 15 à 17 ans ont pu vivre 12 jours de cohésion au Lycée Dembeni et au Lycée de Coconi au mois de juin et juillet 2022. Ils ont participé à un grand nombre d'activités collectives, sportives-culturelles-environnementales...

De nombreuses associations et structures de Mayotte sont intervenues auprès de nos jeunes SNU, telles que Hip-Hop Evolution, Yes We Can Net, Ile Aux Nids, Autisme Mayotte, la Gendarmerie, le RSMA, le Parknumérique, etc.

Ces 167 jeunes réalisent maintenant une Mission d'Intérêt Général qui leur permet de rendre service à la Nation, selon leurs centres d'intérêt (reboisement, aide auprès de jeunes porteurs d'un handicap, ou auprès d'une association caritative). Les expériences sont aussi diverses que variées sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'en Métropole.

La DRAJES accompagne ces jeunes durant une année entière afin de trouver et réaliser la mission qui convient à chacun d'entre eux. Elle poursuit son action et offre la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun.

Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc.

L'année 2023 verra la mise en place de plusieurs séjours de cohésion SNU et offrira aux jeunes français de 15 à 17 ans, scolarisés ou non la possibilité de vivre de nouvelles expériences collectives et un engagement citoyen à Mayotte ou ailleurs.

🕒 LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un dispositif dédié aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation d'handicap, souhaitant s'engager pour faire une mission d'intérêt général. A noter qu'il ne s'agit en aucun cas d'un emploi et le recrutement des volontaires se réalise selon un principe de non discrimination, aucune qualification n'est exigible pour remplir une mission.

Les volontaires sont indemnisés à hauteur de 601 euros (489,59 euros pris en charge par l'état et 111.35 euros par l'organisme d'accueil). Les agréments locaux sont délivrés par la DRAJES aux organismes éligibles telles que les fondations les associations, et les collectivités territoriales...) pour une durée de 3 ans.

Certaines administrations telles que la Police, la croix rouge, la CSSM recrutent des volontaires avec des agréments nationaux.

La durée de contrat des volontaires est de 6 à 12 mois. C'est une véritable opportunité pour les jeunes qui, au sortir de leur mission, partent avec des expériences enrichissantes, davantage d'autonomie et de confiance en eux.

Chaque jeune est suivi par un tuteur qui l'aide à acquérir des compétences mais également à construire son projet professionnel afin de préparer son avenir. Cependant quelques freins administratifs persistent encore sur le recrutement des volontaires par exemple le renouvellement des titres de séjour.



Chiffres clés :

- Entre 2020 et 2021 il y a eu **60% de nouveaux volontaires**. L'âge moyen des volontaires est de 21 ans dans le territoire et au niveau national.
- En 2021, 1192 volontaires sur le territoire, 491 sont recrutés sur agréments nationaux et 701 sur agréments locaux.
- 98% des jeunes résidents dans des quartiers politiques de la ville.
- Un référent EDD dans chaque établissement
- Pour 2022, **761** nouveaux postes ont été agréés entre Janvier et août 2022.

Les volontaires Service civique bénéficient de **deux formations obligatoires et gratuites** :

- Formation civique et citoyenne
- Formation au 1er secours (PSC 1).

En 2021, 41% des missions ont été réalisées dans le domaine de l'éducation pour tous, 32% sur la solidarité et 13% sur l'environnement.

Certaines missions sont très peu représentées à Mayotte comme le sport et la santé (moins de 5%) ce qui est paradoxal au regard de la situation du territoire. Il y a un réel besoin de sensibilisation pour changer certaines pratiques dans ses domaines.







RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact presse
06 69 61 92 18
presse@ac-mayotte.fr